
CEB Guadeloupe

Mardi 10 janvier 2023

Le plan eau DOM

Quelques éléments de constats pour commencer :

Pour l'eau potable :

- **60 % taux de perte en Guadeloupe**
- **30 % de la population n'a pas accès à l'eau à Mayotte**
- **20 % de la population n'a pas accès à l'eau en Guyane**
- **52 % des habitants de la Réunion ont accès à une eau à la qualité sanitaire insuffisante (Taux de conformité 80 %)**
- **Saint-Martin est tributaire de son unique usine de dessalement**

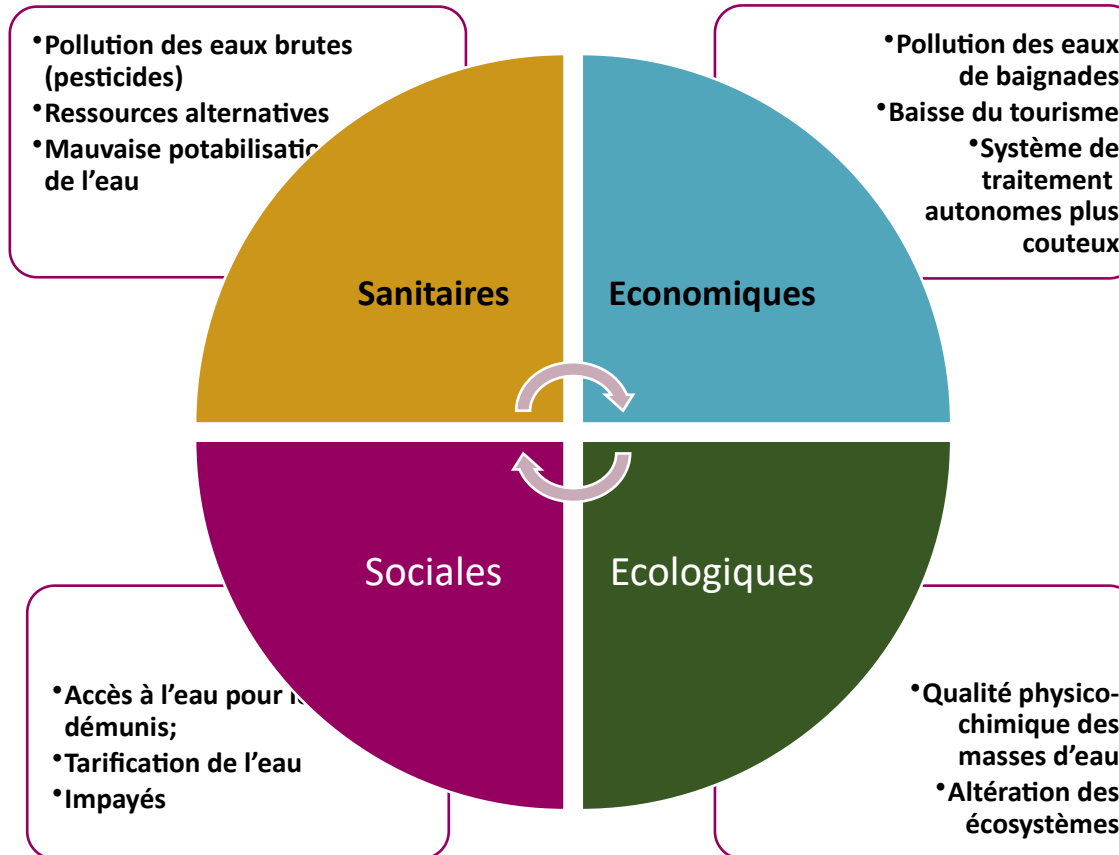
Pour l'assainissement :

- **18 % de la population est raccordée à Mayotte**
- **Environ 80 % des effluents sont rejetés dans le milieu sans traitement**
- **14 agglomérations non conforme en 2020, 31 en 2022 au titre de la DERU**
- **En Guyane, 80 % de l'assainissement est non collectif**

Une exposition aux aléas climatiques :

- **« Irma » en 2017 à Saint Martin**
- **« Batsirai » à la Réunion en 2022**
- **« Fiona » en Guadeloupe en 2022**

Quelles conséquences pour les territoires ultramarins :



Quel est le cadre et quels sont les objectifs du plan eau DOM ?

Le Plan d'actions défini dans la circulaire du 30 mai 2016 et signée par MTE, MOM, MSS, AFD et Banque des Territoires



Les 4 principes directeurs :

- Renforcer la gouvernance des collectivités
- Développer les capacités techniques et financières
- Redéfinir les priorités techniques pour un service de qualité et durable
- Mieux intégrer les politiques eau et assainissement dans le développement des territoires



C'est avant tout un plan d'accompagnement des collectivités

Présentation du plan eau-DOM

Quels apports pour les collectivités ?

Le plan d'action permet la mobilisation des capacités financières de l'Etat et d'expertise de l'Etat et de ses partenaires :

- **Subventions d'investissement de l'Etat dans le cadre des contrats de plan Etat-Région et du Fonds Exceptionnel d'Investissement**
- **Engagements financiers de l'AFD et de la Banque des Territoires**
- **Aides de l'OFB (Plan de relance et Solidarité Interbassins)**
- **Formations et contrats d'AMO portés par l'AFD et l'OFB**

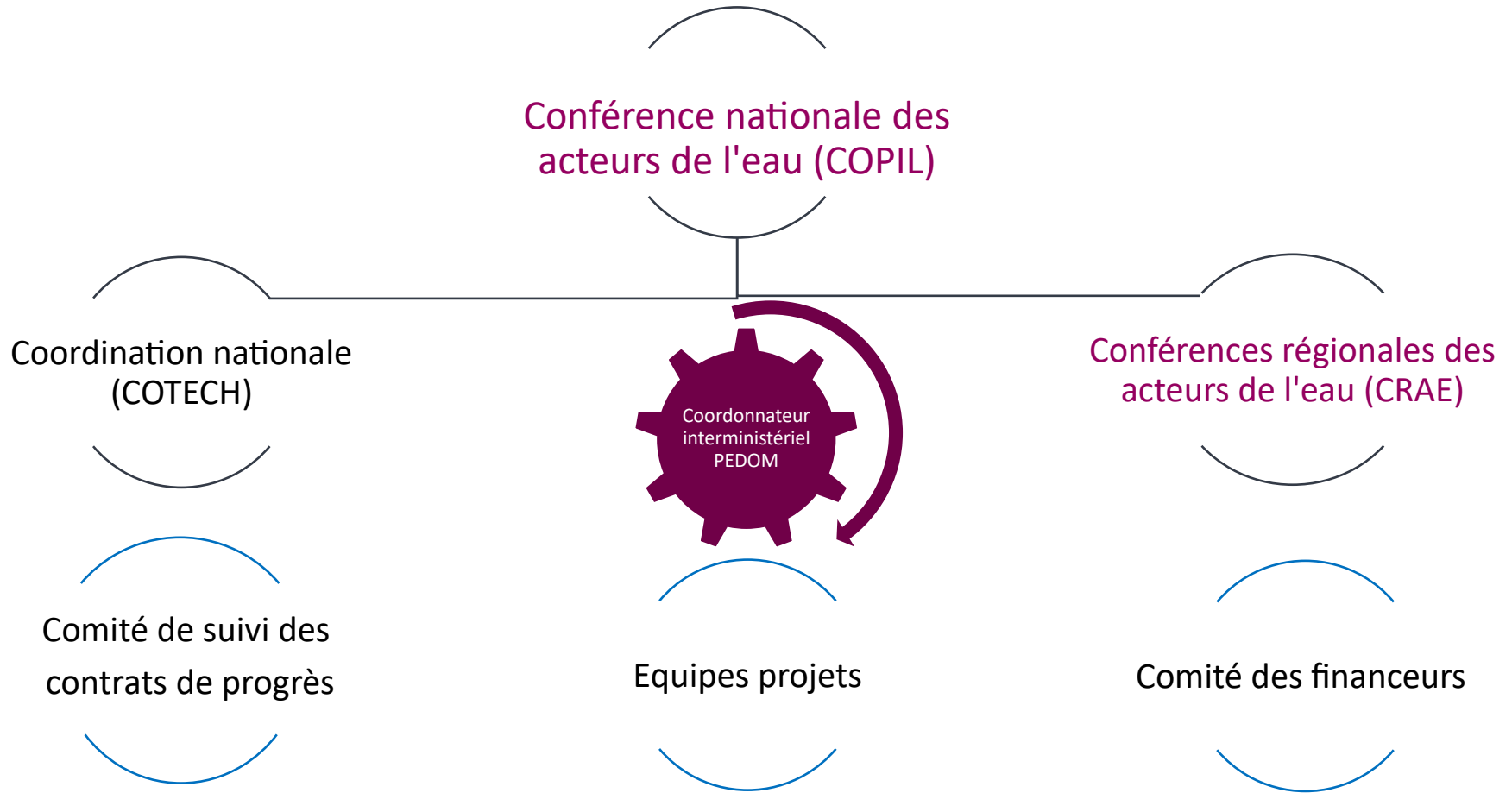
GAGNANT



GAGNANT

Les aides et financements sont mobilisés dans le cadre des contrats de progrès

Quelle organisation et gouvernance pour le plan eau-DOM ?



Quel bilan pour l'ensemble des territoires concernés ?

1

Une prise en compte locale plus importante des enjeux liés à l'eau et à l'assainissement

- Coordination territoriale : 26 conférences régionales des acteurs de l'eau (CRAE) mises en œuvre depuis 2016
- **29 contrats de progrès ont été signés**

2

D'importants moyens financiers mobilisés depuis 2016 avec des résultats très contrastés selon les territoires

- 9 M€ en appui technique (OFB, AFD, BOP 113)
- 300 M€ pour les subventions en investissement (BOP 123/FEI, OFB, Plan de relance)
- 280 M€ sous forme de prêts (AFD, Banque des Territoires)

3

Un mécanisme de soutien en ingénierie technique et financière à consolider

- Un appui technique de l'Etat et des cofinancement d'études (schémas directeurs, contrats de progrès, diagnostics de service, expertises)
- Un portage d'AMO pour le compte de collectivités en difficultés (Guadeloupe, Mayotte)
- Une structuration des services locaux de l'Etat avec des chefs de projets dédiés

Présentation du plan eau-DOM

De nouveaux outils à disposition des autorités organisatrices ?



Dispositif de formation ATMOA pour répondre au besoin de renforcement des collectivités :



Performance des exploitations, contrôle de DSP

Politique tarifaire et gestion clientèle

Appui au recrutement d'AMO études techniques

Organisation et management des services

Gestion patrimoniale

Appui pour le suivi et le rapportage des contrats de progrès

Communication usagers

Responsabilité des élus gouvernance des services d'eau

Ingénierie financière



Etude résilience du CEREMA sur les services publics de l'eau :

Stratégie et organisation

Gestion de crise

Commande publique

Prévention, exploitation et travaux d'entretien

Reconstruction post catastrophe



Rapport d'évaluation du plan eau-DOM et des Offices de l'eau 2022

Une feuille de route issue du COPIL national du 14 avril 2022

Sur la base des recommandations du rapport d'évaluation du plan eau DOM, la feuille de route suivante a été partagée lors du COPIL national du 14 avril dernier :

- **Axe 1 : Renforcer la coordination avec les actions de la santé**
- **Axe 2 : Développer les capacités financières des autorités organisatrices**
- **Axe 3 : Accompagner les collectivités sur le plan de l'ingénierie de projet**
- **Axe 4 : Continuer à accompagner les territoires en études et expertises**
- **Axe 5 : Renforcer l'évaluation du plan eau DOM**
- **Axe 6 : Valoriser et communiquer sur les opérations financées**

Quelles perspectives pour le plan eau DOM ?

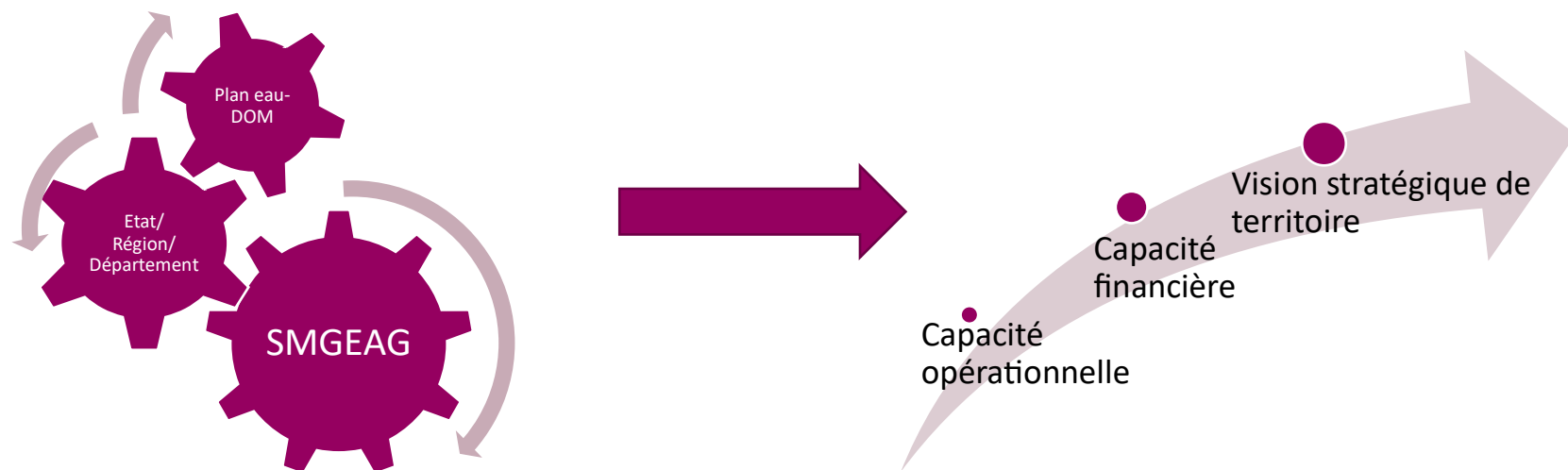
Des enjeux territoriaux forts : La Guadeloupe

1. **Accompagner la structuration du syndicat unique (SMGEAG) en Guadeloupe créé par la Loi**
2. **Permettre au territoire sous forme dérogatoire (Absence de contrat progrès) d'accéder aux offres de service du plan eau DOM (financements, études, expertises, formation, ...)**
3. **Signature de la feuille de Route le 08 novembre 2022 Etat/Région/Département/SMGEAG**
 - a. **Appui financier au fonctionnement**
 - b. **Appui financier pour de l'ingénierie**
 - c. **Appui opérationnel avec du personnel Etat**

Les objectifs principaux

1. **Inscrire le syndicat dans un mode de fonctionnement optimale (capacité d'investissement)**
2. **Arrêt des tours d'eau !**
3. **Mise en œuvre du plan de retour à l'équilibre (capacité de fonctionnement)**
4. **Mise en œuvre d'un véritable contrat de progrès (Orientations stratégiques d'amélioration, PPI et modalités de financement, mécanisme de suivi et indicateurs)**

Une démarche partenariale et territoriale pour accompagner le SMGEAG



Quelles perspectives pour le plan eau DOM ?

Des enjeux transversaux

Des enjeux nouveaux à prendre en compte dans la nouvelle génération des contrats de progrès :

1. La gestion quantitative de la ressource
2. La REUT et les systèmes de récupération des eaux de pluie
3. Une meilleure prise en compte de l'ANC
4. Les solutions fondées sur la nature comme alternatives viables et robustes
5. Des politiques sociales de l'eau adaptées à chaque territoire
6. La transposition de l'article 16 de la directive eau potable (accès à l'eau potable)
7. Résilience et adaptation au changement climatique

La Planification écologique et le volet eau & assainissement en outre-mer

23 chantiers lancés le 13 septembre 2022 par le Secrétariat Général à la Planification Écologique dont un chantier « eau »

- **Deux GT outremer chantier eau (Oct. Nov. 2022)**
- **Présentation en CNE le 19 décembre 2022**
- **Présentation en CNE devant ministre le 05 janvier 2023**
- **Arbitrage ministériel le 20 janvier 2023**
- Objectif 1 Accélérer la transition écologique face à l'évolution du climat
- Objectif 2 Améliorer les dispositifs existants dont le PEDOM
- Objectif 3 Lancer les mesures non mise œuvre

Planification écologique propositions principales

1^e proposition : Renforcer les capacités d'ingénierie dans les territoires en service de l'État ou en collectivités tant sur le petit cycle que sur le grand cycle

(Dédier dans chaque projet d'investissement, un pourcentage financier affecté à l'ingénierie)

2^e proposition : Elargir le Plan Eau DOM au grand cycle de l'eau et à la GEMAPI

- ↳ Organiser une conférence régionale des acteurs de l'eau sur le Grand cycle de l'eau et sur la GEMAPI afin de mobiliser et responsabiliser les collectivités
- ↳ Mettre en place localement un comité des financeurs afin de trouver des pistes de solutions et sanctuariser les financements du Grand cycle de l'eau
- ↳ Mettre en place des contrats de progrès incluant cette compétence
- ↳ Mobiliser les collectivités sur la taxe GEMAPI

Planification écologique **Propositions à court terme**

➤ **Petit cycle de l'eau**

1-) Mettre en œuvre la feuille de route du Plan Eau DOM

2-) Adapter et élargir le canevas des contrats de progrès des collectivités aux enjeux non traités comme la gestion quantitative, l'ANC, la Directive Eau pour que les 2^e contrats de progrès à établir à partir de 2023 les prennent en compte.

3-) Solder les dossiers de subvention pouvant être clos afin d'assurer des rentrées des financements aux collectivités (lignes budgétaires PEDOM OFB).

Propositions à court terme

➤ **Petit cycle de l'eau**

4-) Assurer le financement du renouvellement des réseaux d'adduction d'eau potable dans le cadre de la lutte contre les fuites

5-) Mettre en place un nouveau programme d'intervention de l'OFB avec une ligne Assainissement et Biodiversité -GEMAPI et en collaboration avec les Régions appuyer les collectivités pour mobiliser le FEDER afin d'avoir une ligne dédiée comme pour l'OFB

➤ **Amélioration du fonctionnement des offices de l'eau**

1) Sanctuariser les financements des offices de l'eau (taxes perçues par les syndicats ou régies mais non reversées aux OE)

Propositions à moyen terme

➤ **Petit cycle de l'eau**

1-) Disposer rapidement d'une visibilité sur les capacités de la ressource pour anticiper les politiques d'investissement à venir au regard des impacts du changement climatique et de la surexploitation

2-) Améliorer la formation du personnel en exploitation, en ingénierie et pour les travaux publics

3-) Faciliter et adapter la réglementation sur l'ANC aux solutions robustes et fondées sur la nature en milieux tropical

Planification écologique

Propositions à moyen terme

➤ Grand cycle de l'eau

- 1-) Développer l'expertise des milieux aquatiques ultramarins dont la caractérisation des zones humides et les techniques de restauration adaptées
- 2-) Favoriser la mise en œuvre d'établissement intercommunal en charge de la GEMAPI tel que les établissement public territorial de bassin

Propositions à moyen terme

➤ Amélioration du fonctionnement des offices de l'eau

- 1-) Lancer les travaux requis pour réformer le mode de perception de la redevance des offices de l'eau afin de sécuriser leurs missions
- 2-) Mettre en place un transfert de fonds sur les préventions des risques vers les Offices de l'eau (Type fonds Barnier)

Propositions à long terme

➤ **Petit et grand cycle de l'eau**

1. Valoriser les eaux non conventionnelles, d'autant que les rejets sont principalement en mer et donc perdus
2. Mettre en place la généralisation des SAGE à travers une loi sur l'eau et la transition écologique
3. Etudier la possibilité d'élargir les filières REP (responsabilité élargie aux producteurs) à l'ensemble des milieux aquatiques ou terrestres (Outremer et Hexagone)
4. Mettre en œuvre une nouvelle redevance sur les micropolluants type réforme DERU (histoire de la chlordécone)

Le fonds vert : un levier pour l'eau et l'assainissement en outremer

- **2 Md€ pour 2023 (375M€ + 125M€ = 500M€ en CP), à destination des collectivités, avec une pérennisation en fonction de la performance sur l'année 2023**
- **Un nouveau programme 380 pour porter le fonds, largement déconcentré, avec fongibilité entre les thématiques : (montants provisoires car fongibilité)**
 - Performance environnementale
 - Adaptation au changement climatique
 - Amélioration du cadre de vie
 - **Ingénierie : 25M€**
- **Des cadrages nationaux pour la mise en œuvre, avec l'utilisation d'outils simples (démarches simplifiées et Aides territoires), pas d'appels à projet nationaux**
- **Principaux partenaires Etat : DGALN (responsable de programme), DGPR, DGCL, DGITM, DGEC, CGDD, DGOM, ADEME, Agences de l'eau, ANCT, Cerema, OFB**

Merci pour votre écoute